



Livret d'Apprentissage

Année :

Classe :

Nom :

Prénom :

Entreprise :

CFAI de Savoie - 131 rue de l'Erier - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
Tél. 04 79 65 05 25

www.formation-industries-savoie.fr

DEFINITIONS ET OBJECTIFS :

Le contrat d'apprentissage :

Contrat de travail qui a pour but de donner une formation théorique et pratique, en vue de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de la formation en alternance entre CFAI et entreprise avec laquelle l'apprenti a signé son contrat.

Tout employeur peut embaucher un apprenti s'il prend les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, en entreprise comme au CFAI.

L'apprenti a des droits (ex ; salaire, congés, maladie...) et des obligations (travail, assiduité, examens...)

Le règlement intérieur :

L'inscription d'un apprenant au CFAI de Savoie vaut adhésion à son règlement intérieur avec l'obligation d'en respecter les termes pendant toute la durée de la formation.

Ce règlement intérieur est en accès public sur le site Internet : <https://www.formation-industries-savoie.fr> (menu : Jeunes/Règlement intérieur des Apprenants du CFAI)

Une attestation de prise de connaissance est signée par l'apprenant et archivée au CFAI (règlement intérieur, charte d'apprentissage, droit à l'image et hospitalisation en cas d'urgence).

Le Diplôme :

C'est un acte écrit émanant généralement d'un organisme officiel, conférant ou attestant d'un titre professionnel ou d'un grade. Il certifie un niveau de connaissances (ou de compétences, pour les diplômes professionnels).

L'Éducation Nationale :

Le Ministère de l'Éducation Nationale définit et délivre les diplômes nationaux avec un rôle central en matière de définition des contenus d'enseignement, en lien avec le suivi pédagogique du CFAI : la présentation à l'examen d'un diplôme professionnel est soumise à des obligations de présence en formation.

Le livret d'apprentissage :

Il fait partie intégrante des obligations du contrat d'apprentissage et permet de faire le lien entre les 3 acteurs concernés (apprenti, entreprise et CFAI). Il permet de suivre les étapes de la formation et témoigne de l'engagement professionnel de chacun. Il peut être demandé à la présentation lors de l'examen.

SOMMAIRE :

Définitions et objectifs / Sommaire.....	page 1
Plan du site de formation.....	page 2
Equipe administrative et pédagogique	page 2
Fiche de renseignements	page 3
Renseignements sur l'entreprise et le maître d'apprentissage.....	page 4
Informations sur le contrat d'apprentissage.....	page 4
Consignes de sécurité des apprenants.....	page 5
Informations de la Caisse d'Assurance Maladie	page 7
Les aides.....	page 8

SUIVI DE L'ALTERNANCE :

Activités en entreprise	page 9
Thèmes étudiés au CFAI	page 34

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

APPRENTI(E)

Nom : Classe :
Prénom : Date de naissance : __ / __ / __
Réside au foyer : OUI NON
Adresse :
.....
Téléphone : E-mail :

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
E-mail :

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
E-mail :

EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT

Personne à contacter :
Téléphone 1 : Téléphone 2 :
Informations médicales (allergies, traitement en cours...) :
.....
Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin de famille :
.....
N° Sécurité Sociale et adresse du centre :
.....
N° Police d'Assurance et coordonnées de l'Assureur :
.....

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE :

Raison sociale :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Téléphone Secrétariat/Standard :

Activité :

RENSEIGNEMENTS SUR LE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

Nom : Prénom :

Poste :

Ligne directe : Portable :

E-mail :

INFORMATIONS SUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Côté Entreprise

- forme un apprenti afin qu'il obtienne un ou plusieurs diplôme(s) en fin de cursus
- forme son futur salarié qu'elle connaîtra au bout de 2 ou 3 ans d'apprentissage
- répond à son accroissement d'activité en prolongeant la formation ou en embauchant
- le contrat de travail est à durée déterminée de 2 ou 3 ans, à temps complet (35h ou 39h)
- avec une période d'essai de 45 jours de présence effective en entreprise pendant laquelle le contrat peut être rompu unilatéralement
- salaire minimum obligatoire sur la base du SMIC en vigueur (voir tableau ci-dessous)

Année / Age	< 18 ans	18 – 20 ans	21 – 25 ans	> 26 ans
1 ^{ère} année	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année	55%	67%	78%	100%

Les dispositions de la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent être plus avantageuses (ex : métallurgie)

- Côté Apprenti(e)

- C'est un salarié à part entière y compris pendant les périodes de formation, ce n'est pas un élève ni un stagiaire.
- Il suit une formation afin d'obtenir un diplôme, des compétences et une expérience professionnelles.

- Côté CFAI

- C'est un Centre de Formation aux métiers des entreprises industrielles.
- La formation est effectuée en alternance entre le centre de formation (CFAI) et l'entreprise.
- La formation est diplômante.
- Un suivi en entreprise est assuré par l'équipe pédagogique.

CONSIGNES DE SECURITE APPRENANTS

CONSIGNES DE SECURITE GENERALES

En cas de découverte de risque majeur

1. **PROTEGER** les personnes en danger immédiat
2. **DECLANCHER** l'alarme lors de la découverte d'un risque majeur
3. **ALERTER** ou **FAIRE alerter les secours (18 ou 112)**
4. **SUIVRE** les instructions spécifiques à chaque risque majeur.

En cas d'audition du signal d'alarme

1. **IDENTIFIER** l'alarme PPMS
2. **ECOUTER** attentivement et **SUIVRE** les instructions établies par la cellule de crise via l'interphone
3. **ATTENDRE** la fin de l'alerte.

> EVACUATION :

Les formateurs doivent gérer l'évacuation des apprenants sous leur responsabilité.

1. **SORTIR** de la pièce en fermant les fenêtres et la porte (SANS LA VEROUILLER)
2. **EVACUER** par l'issue de secours la plus proche
3. **UTILISER** les escaliers. **NE PAS UTILISER L'ASCENSEUR.**
4. **SE RENDRE au point de rassemblement** au fond du parking, se positionner sur l'allée de circulation.

Au point de rassemblement :

5. **SE REGROUPER** avec son groupe et le formateur
6. **SUIVRE** les instructions du RE ou des secours.

> ALARME INTRUSION (personne(s) malveillante(s)) :

Les formateurs doivent gérer les apprenants sous leur responsabilité.

Vous devez vous mettre en sécurité par tous les moyens : soit fuir l'établissement, à défaut vous barricader, vous cacher et faire silence.

1. **IDENTIFIER** le(s) local(-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate
2. **VERROUILLER** les portes puis se barricader en mettant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...)
3. **ETEINDRE** les lumières et couper le son des appareils, mettre en silencieux les téléphones portables
4. **ELOIGNER** les apprenants et personnels des portes, murs et fenêtres
5. **S'ALLONGER** ou s'abriter derrière un obstacle solide (mur, pilier, ...)
6. **DEMANDER** un silence absolu
7. **RESTER** proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
8. **ATTENDRE** les consignes des forces d'intervention pour évacuer

> ALARME CONFINEMENT (inondation, risque chimique, mouvement de terrain, séisme...) :

Les formateurs doivent gérer le confinement des apprenants sous leur responsabilité.

1. **SUIVRE** les instructions établies par la cellule de crise via l'interphone.

CONSIGNES DE SECURITE APPRENANTS

CONSIGNES « ACCIDENT » (Malaises, brûlures, traumatismes, inconscience ...)

En cas de découverte d'une situation d'accident

1. **PROTEGER** les personnes en danger immédiat en commençant par soi même
2. **ALERTER**
 1. Un formateur ou à défaut un personnel de l'établissement
 2. Les secours « **SAMU** » en composant le « **15** »

En attendant l'arrivée d'un formateur ou SST

3. **SECOURIR** la victime si possible ou à défaut maintenir la protection
4. **PREPARER** l'accueil des SST et des secours

A l'arrivée d'un SST ou des Secours

5. **SE TENIR** à la disposition des SST ou des secours

CONSIGNES « INCIDENT » (Situation à risque, danger imminent, agression ...)

En cas de découverte d'une situation d'incident

1. **PROTEGER** si nécessaire, les personnes en danger immédiat en commençant par soi même
2. **PREVENIR** un formateur ou à défaut un personnel de l'établissement

En attendant l'arrivée d'un formateur ou d'un personnel de l'établissement

3. **MAINTENIR** l'action de protection

A l'arrivée d'un formateur ou d'un personnel de l'établissement

4. **SE TENIR** à disposition pour donner l'ensemble des informations pouvant être utiles

CONSIGNES « GENERALES »

1. **TABAC** Il est strictement interdit de fumer dans et devant les locaux. L'usage du tabac est « toléré » dans l'espace aménagé et prévu à cet effet.
2. **STATIONNEMENT et CIRCULATION EXTERIEURE** : Le stationnement des apprenants doit se faire exclusivement sur les places de parking non réservées aux personnels et aux visiteurs, **se garer en marche arrière**. La vitesse est limitée à 10 km/h sur l'ensemble du site pour tous les véhicules.
3. **CIRCULATION DANS LES ATELIERS** : Toute personne non équipée des EPI (Equipements de Protection Individuelle) nécessaires doit circuler dans les allées « protégées » des ateliers.
4. **MATERIEL DE SECURITE** : L'ensemble des matériels de sécurité (extincteurs, issues de secours, plans, alarmes, trousse de secours, défibrillateurs...) doit être respecté et maintenu accessible et en bon état de fonctionnement. Toute constatation de non-respect doit être signalée.

INFORMATIONS DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN TANT QU'ASSURÉ SOCIAL

Vous exercez une activité professionnelle en tant qu'APPRENTI(E)

1. Vous devez **INFORMER** la Caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence principale en lui adressant l'imprimé de déclaration de changement de situation **S1104** accompagné d'une copie de votre contrat de travail, votre bulletin de salaire, un RIB et la copie d'une pièce d'état civil (Carte d'identité, passeport).
2. Vous **TELECHARGEZ** l'application **ameli** qui vous permet d'ouvrir votre compte et d'accéder à vos remboursements de santé où que vous soyez et à tout moment, depuis votre smartphone. Vous pouvez ainsi communiquer facilement avec votre caisse via l'espace contact de « **Mon compte** » **ameli.fr**. Quelle que soit votre question, vous recevez une réponse dans les 48 heures.

Vous bénéficiez de la même protection sociale qu'un salarié notamment :

1. Du **remboursement de vos soins** en cas de maladie ou de maternité.
2. Et sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits applicables aux salariés (nombre d'heures de travail, montant des cotisations, ...), du **versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail** pour maladie, congé maternité, paternité, accident du travail, maladie professionnelle.

Vous êtes en arrêt de travail pour maladie

1. Vous **ADRESSEZ sous 48 heures les volets 1 et 2 de votre arrêt de travail** établi par le médecin au service médical de votre caisse d'assurance maladie. Ou encore plus simple : votre médecin traitant transmet directement ces informations par voie électronique pendant la consultation. Dans les 2 cas, **n'oubliez pas de transmettre le volet destiné à votre employeur.**
2. Vous **ADRESSEZ une copie de votre arrêt au CFAI de Savoie.**
3. Vous devez vous **reposer** et obligatoirement **être présent à votre domicile** de 9h à 11h et de 14h à 16h. Si vous sortez du département, vous devez faire une demande préalable d'autorisation à votre médecin.
4. Vous devez vous adresser à votre médecin traitant ou au médecin ayant prescrit l'arrêt initial **en cas de prolongation de l'arrêt de travail.**

Vous avez un accident sur votre lieu de travail ou au CFAI

1. Vous devez **PREVENIR rapidement votre employeur ou le CFAI de Savoie** qui établit une déclaration d'accident du travail envoyée à votre caisse d'assurance maladie.
2. Vous **ENVOYEZ les volets 1 et 2 du certificat médical initial remis par votre médecin** à votre caisse d'assurance maladie et le volet 3 à votre employeur ou au CFAI .
3. Vous **ACCEPTEZ les contrôles à domicile** et vous vous **présentez aux convocations** envoyées par le service médical.

CE QUE L'ASSURANCE MALADIE FAIT POUR VOUS : LE PARCOURS SANTÉ JEUNE

La CPAM de Savoie et le CFAI de Savoie travaillent ensemble en partenariat pour améliorer l'accès aux droits et aux soins des jeunes apprenti(e)s.

Vous bénéficiez ainsi du Parcours Santé Jeunes proposé par l'Assurance Maladie : le parcours vous apporte des solutions pratiques pour mieux comprendre quels sont vos droits et comment préserver votre santé.

1. En début d'année scolaire, la **CPAM fait le point sur vos droits** et peut vous contacter si des éléments complémentaires sont nécessaires à la bonne gestion de votre dossier.
2. Vous pouvez faire **le point sur votre santé** :
 - le **Centre d'Examens de Santé** situé à Chambéry (04 80 14 90 90) vous propose d'effectuer un **examen de santé personnalisé et gratuit.**
 - Sur prescription médicale, le **test de dépistage des maladies sexuellement transmissibles et du VIH** effectué en laboratoire **est remboursé à 100%.**

POUR EN SAVOIR PLUS, retrouvez toutes les offres de prévention de l'Assurance Maladie sur ameli-sante.fr votre référence en information santé.

AIDES DISPENSEES PAR LE CFAI EN LIEN AVEC LA REGION OU LES SERVICES NATIONAUX

<p>AIDE AU PERMIS DE 500 € : Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire.</p>	<p>Formulaire à retirer au CFAI au bureau de la Coordination Pédagogique</p>
<p>BOURSE AU 1^{er} EQUIPEMENT : Caisse à outils pour les niveaux CAP et BAC PRO - Calculatrice pour les BTS (toutes sections sauf CCST) - Tenue professionnelle pour les BTS CCST.</p>	<p>Dotation effectuée durant les 1ers mois de la formation sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage</p>
<p>CARTE ETUDIANT DES METIERS : Pour bénéficier de réductions tarifaires et prix étudiants sur l'ensemble du territoire français.</p>	<p>Carte distribuée à la rentrée par le CFAI</p>
<p>PASS'REGION : Carte gratuite à commander et charger en ligne sur le site internet de la Région. Elle offre de nombreux avantages dans les domaines de l'éducation, la culture, le sport, les loisirs et la santé.</p>	<p>Informations et commande de la carte PASS'Région sur : <i>jeunes.auvergnhonealpes.fr</i></p>

AIDES LIEES AUX TRANSPORTS

<p>CARTE TER ILLICO SOLIDAIRE : 75% de réduction sur les trajets en train et autocars TER Auvergne-Rhône-Alpes, carte gratuite.</p>	<p><i>illicosolidaire.cba.fr</i> 09 69 32 69 42</p>
<p>BUS et TRAIN : Abonnements et formules BUS et/ou TRAIN : SYNCHRO-BUS et SNCF</p>	<p>BUS : <i>synchro.grandchambery.fr</i> TRAIN : <i>sncf-connect.com</i> ou à l'agence Chambéry</p>
<p>PRO-BTP : Avantages pour les salariés d'entreprises du Bâtiment. Permis, prêt véhicule...</p>	<p><i>probtp.com</i></p>

SOLUTIONS D'HEBERGEMENT

<p>ACTION LOGEMENT : Garantie visale (caution), Loca Pass (dépôt de garantie), Mobili Jeune (prise en charge du loyer), Aides financières (ALF, ALS, APL)</p>	<p><i>actionlogement.fr/guides/trouver-un-logement</i></p>
<p>FORM'TOIT : Accompagnement gratuit pour trouver un logement et s'informer sur toutes les aides disponibles telles que : la CAF, la Carte Visale, l'Action logement, Mobilité Jeune...</p>	<p><i>formtoit.org</i></p>
<p>FOYER LE REPERE DE L'ERIER : Hébergement, restauration : différentes formules sont proposées</p>	<p><i>le-repere.info</i> 04 79 25 11 32</p>

AIDES D'ACCOMPAGNEMENT LIEES A L'APPRENTISSAGE

<p>APAIR : Association de parents d'apprentis de l'Industrie Rhodanienne, pour informer les parents et promouvoir l'apprentissage</p>	<p><i>apair.fr</i> 04 78 77 45 66</p>
<p>LE MENTORAT : Personnes qualifiées pour accompagner les apprentis en dehors du CFAI de façon anonyme pour tous les sujets en lien avec l'entreprise ou la formation dispensée.</p>	<p><i>1jeune1mentor.fr</i> <i>lementorat.fr</i></p>

**SUIVI DE
L'ALTERNANCE**

ACTIVITES EN ENTREPRISE

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

Période du au

Date	Opérations effectuées	Procédés utilisés
Observations et visa du maître d'apprentissage :		

**SUIVI DE
L'ALTERNANCE**

THEMES ETUJDIIES AU CFAI

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

Semaine du au

Matières	Thèmes / Objectifs	Notes obtenues
Visa du formateur :		

